

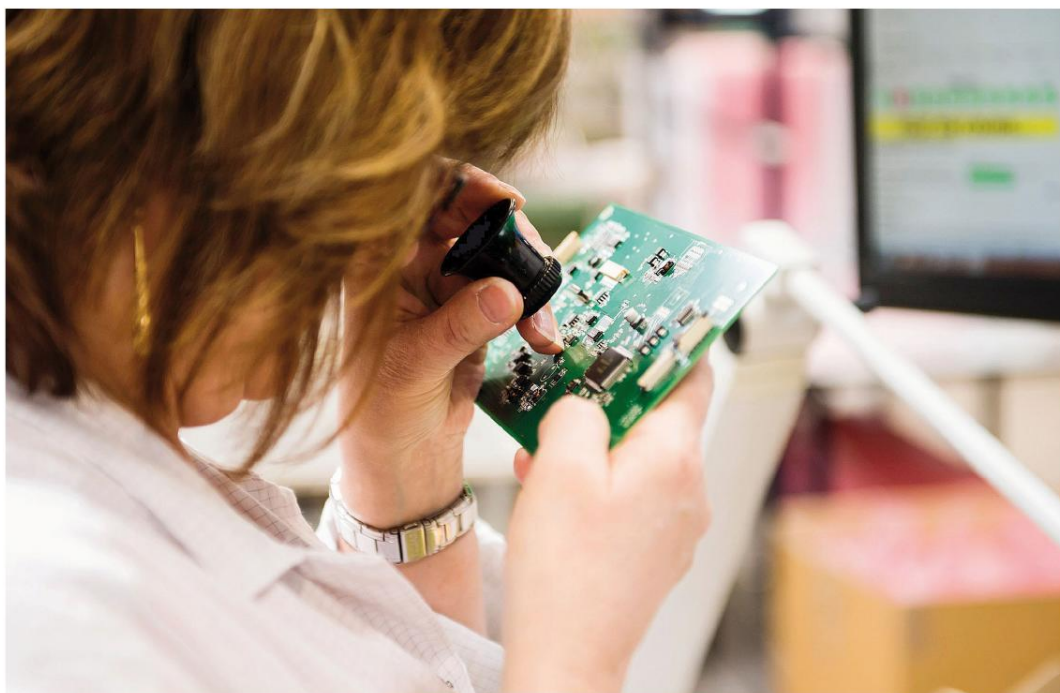
# Le Grand Est prépare des relocalisations

## repères

La production de médicaments prioritaire

La France doit relocaliser « certaines productions critiques », a annoncé Emmanuel Macron le 16 juin dernier. La production de médicaments est prioritaire pour bénéficier d'aides à la relocalisation : plusieurs laboratoires vont bénéficier d'une enveloppe totale de 198 millions d'euros en 2020 pour renforcer leurs capacités de recherches et déployer de nouvelles lignes de production sur le sol français.

À un niveau plus local, la région Centre-Val de Loire a lancé dès le mois de mai une stratégie de relocalisation industrielle pour ses principales filières, notamment la santé, l'automobile ou le cosmétique.



L'entreprise d'électronique Estelec, à Scherwiller (Bas-Rhin), souhaite réduire le recours aux composants étrangers. Pascal Bastien/Divergence

— Le choc provoqué par l'épidémie de coronavirus a relancé le débat sur des relocalisations. Dans la région Grand Est, cette perspective est vue comme une opportunité.

— Les élus régionaux et l'État copilotent un programme misant prioritairement sur les sous-traitants.

Metz (Moselle)

De notre correspondante régionale

Mi-juillet, le conseil régional du Grand Est et la préfecture de région adoptaient un plan de relance économique post-Covid : le « Business Act ». Préparé dès le début de la crise, il se donne notamment l'objectif de favoriser des relocalisations. « Nous ne sommes pas dans l'idée qu'il pourrait y avoir des démenagements de sites industriels depuis les pays à bas coûts de main-d'œuvre », prévient Lilla Merabet, vice-présidente du conseil régional Grand Est chargée de la compétitivité, de l'innovation et du numérique.

Dans l'immédiat, il s'agit surtout de favoriser la relocalisation de sous-traitants pour des productions déjà implantées en Grand Est, afin d'éviter des ruptures d'approvisionnement. Un premier programme vise à financer l'audit, d'ici à 2025, des achats de 300 entreprises de la région. Objectif : étudier quelle part de ces produits est relocalisable en Grand Est, à défaut en France, et à défaut en Europe.

Les dix premiers « diagnostics », d'un coût de 6 000 à 10 000 € chacun, ont été réalisés en avril par le cabinet PWC. Pour Lilla Merabet, il s'agit d'inciter chacun à se poser ces questions : les entreprises qui me fournissent sont-elles robustes ? Sous-traitent-elles à leur tour ? Sont-elles dans des pays où la propriété intellectuelle est respectée ?

Afin de favoriser les alternatives locales, le conseil régional, aidé d'un cabinet d'expert, et en lien avec la Banque des territoires, va réaliser une cartographie de ce qui pourrait être développé. « Nous pouvons retracer avec la douane ce qui arrive de l'étranger dans notre région, explique la vice-pré-



sidente du conseil régional. Nous allons mettre ces produits en fiche, puis demander aux industriels ici s'ils sont capables de les produire. S'il leur manque une machine, la région pourra cofinancer dans certains cas à hauteur de 30 %.

Parmi les autres idées sur l'établissement : créer un service d'aide à la décision permettant de modéliser le coût complet d'une chaîne de production, ou expérimenter un fonds souverain État-région pouvant entrer au capital des petites entreprises ayant des projets de relocalisation.

Cela s'ajoute à d'autres initiatives régionales, comme la « Charte

du rebond industriel » de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) de Lorraine. Elle est proposée à la signature d'entreprises qui s'engagent sur douze objectifs, comme l'approvisionnement local ou le prêt de main-d'œuvre. D'ores et déjà se prépare par exemple une « banque de données » des domaines d'expertise des différentes entreprises.

Selon le président de l'UIMM Lorraine Hervé Bauduin, espérer de vraies relocalisations est encore très prématuré, voire irréalistes dans certains domaines. « L'urgence est surtout d'éviter de nouvelles délocalisations. La compétition est extrême en ce moment. Mais nous pouvons essayer de faire mieux et plus ce que nous faisons déjà. »

La société Biosynex a ainsi décidé de faire passer de 15 à 30 % sa part de tests sérologiques made in Alsace et de lancer ici sa fabrication de tests virologiques et de thermomètres sans contact. « Produire en France est risqué et nécessite davantage de mécanisations. Mais nous devons absolument devenir plus autonomes. Et contribuer à l'économie locale est aussi

une satisfaction », commente le PDG Larry Abensur.

Pour agrandir son usine et s'équiper en robot made in France, Biosynex a récemment investi 3,5 millions d'euros, dont 450 000 € de subvention du conseil régional. À la clé, jusqu'à 100 emplois seront créés.

Parfois, relocaliser nécessite un peu d'imagination. Deux entreprises alsaciennes, Estelec, fabricant de cartes électroniques, et Thurconnect, qui fait des câbles et faisceaux de raccordement, viennent de créer ensemble une coentreprise, EsteConnect. Toutes deux souhaitent réduire le recours aux composants d'Europe de l'Est et asiatiques et proposer davantage de produits finis.

Début 2021, six à dix personnes devraient être embauchées. « Pendant la crise, tout le monde parlait relocalisation. C'est déjà largement oublié », constate Thierry Sublon, directeur associé d'Estelec. Il faut de la conviction, y compris vis-à-vis de nos clients. Et arrêter de faire des audits et powerpoint. Les industriels savent très bien ce dont ils ont besoin. Finissons des actions ! »

Élise Descamps